

Aliénation d'appartements dans les copropriétés du 73 Rue Battant et 24 Rue de la Madeleine et d'un immeuble 9 Rue Suard à Habitat et Développement Local (HDL)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 28 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé la cession des immeubles sis 24 Rue de l'Ecole, 69 Rue Battant et 2 Rue Thiémanté à HDL dans le cadre d'une démarche d'économie sociale visant à reloger des personnes démunies.

Aussi, dans le but de compléter cette action, la Ville se propose de céder gratuitement à cet organisme deux appartements dans la copropriété du 24 Rue de la Madeleine (cadastrée section AZ n° 70) et deux appartements situés respectivement au 2^{ème} et 3^{ème} étages de la copropriété du 73 Rue Battant cadastrée section AZ n° 149, ainsi que la maison vétuste sise 9 rue Suard cadastré section BO n° 180 comprenant 2 petits logements. Ces logements anciens sont tous occupés et dans un état de vétusté qui nécessitera des travaux importants de réhabilitation.

Ces immeubles sont enregistrés à l'inventaire comptable sous le n° BAT- B.49006 (24 Rue de la Madeleine), BAT- B.31708 (73 Rue Battant), BAT-B.59301 (Rue Suard).

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces aliénations,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2000.